

# Le contrat d'entretien Multiservices, pour vous faciliter la vie au quotidien...

Vous rencontrez une panne ou un dysfonctionnement dans votre logement ? Grâce à la souscription du contrat d'entretien multiservices, vous bénéficierez d'interventions rapides réalisées par un professionnel sans surcoût.

Une offre globale pour la prise en charge  
de vos réparations locatives\*



Les  
+

## Réactivité & efficacité

Intervention rapide en fonction de l'urgence

## Tarif avantageux & négocié

Ces prestations sont comprises dans vos charges

## Entretien courant & réparations réalisés par des professionnels

Un seul prestataire pour toutes vos réparations

## Préventif

1 visite d'entretien par an

## Rapide

3 jours ouvrés (délai d'intervention moyen)

## Simple

1 seul numéro gratuit

A vos côtés...

pour mieux vivre

votre habitat

02 55 16 02 80

Entreprise ISERBA

(8h-18h du lundi au vendredi)

ISERBA  
Maintenance immobilière

Loir & Cher  
LOGEMENT

groupe  
Arcade  
vyv



# FAQ

Toutes les réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet du contrat d'entretien multiservices

## 1 Pourquoi un contrat d'entretien multiservices ?

Toute intervention d'un technicien (plombier, électricien, menuisier etc.) coûte très cher aux locataires. Le prix d'une intervention comprend le déplacement, le temps passé, le prix des pièces, le tout au tarif fort.

Pour exemple, le changement d'une chasse d'eau par un professionnel coûte plus de 100 €. Ce coût dissuade beaucoup de locataires de faire appel aux services compétents et de ce fait, la réparation tarde, l'eau coule, dégradant parfois les équipements et faisant monter le prix de la réparation, ainsi que celui de la facture d'eau.

## 2 Quelles sont les réparations qui sont prises en compte dans le contrat d'entretien multiservices ?

Ce contrat concerne toutes les réparations de plomberie, robinetterie, électricité, menuiserie, quincaillerie, serrurerie de votre logement...

## 3 Quelles sont les réparations exclues du contrat multiservices ?

Sont exclus du contrat les dégradations volontaires, les déclarations mensongères, le vandalisme, le bris de vitres, le changement des piles et ampoules.

## 4 Comment fonctionne le contrat d'entretien multiservices ?

Il permet :

- de bénéficier d'une visite annuelle où seront pris en charge, de façon curative et préventive les dysfonctionnements dans votre logement.
- d'accéder, autant de fois que nécessaire dans l'année, à un service de réparation des désordres constatés. Les délais d'intervention seront précisés et fixés selon les types de panne ou de gêne (de quelques heures pour les fuites de gaz ou d'eau importante, les évacuations bouchées, à 5 jours pour des réparations non urgentes).

## 5 Comment ça se passe ?

Un seul numéro à appeler (l'entreprise ISERBA) quelle que soit la nature du désordre constaté dans le logement et dans les annexes disponible du lundi au vendredi inclus hors jours fériés de 8h00 à 18h00. L'appel de ce numéro sera non surtaxé depuis un poste fixe. Aucun supplément de facture ne sera réclamé en plus de la cotisation mensuelle (8,64 € TTC), quel que soit le nombre d'interventions demandées dans l'année (sauf bien sûr, en cas de dégradation manifestement volontaire, non prise en compte dans le cadre du contrat multiservices).

\*En matière d'entretien des logements sociaux, la réglementation détermine les interventions à la charge du bailleur (Loir&Cher Logement) et celles à la charge du locataire. D'une manière générale, Loir&Cher Logement a la responsabilité d'effectuer les grosses réparations, tandis que le locataire assure l'entretien courant et les petites réparations de son logement.



02 55 16 02 80

Entreprise ISERBA

  Loir&Cher Logement - Cogeco

